

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres**

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 29  
 présents par procuration ..... 3  
 absent excusé ..... 0  
 absent ..... 1

**O B J E T**

Personnel communal – Créations  
 de postes suite aux avancements  
 de grade au titre de l'année 2020.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérot, Thierry, M. Desrivières

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** : M. Hocini

**SECRETARE** : M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

**EXPOSE DES MOTIFS**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale règle, en ses articles 79 et 80, le régime et la procédure de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux qui se définit comme une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois selon l'une des 2 modalités suivantes :

- soit, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG), par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,
- soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la CAP du CIG, après une sélection par voie d'examen professionnel.

Compte tenu de l'inscription au choix de 16 agents relevant des filières administrative, médico-sociale, sociale, technique et de l'animation au tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2020, il convient de mettre à jour ce dernier en créant 16 postes pour permettre ces avancements qui donneront lieu à la suppression des 16 grades précédemment détenus par les agents promus, et ce, après avis du Comité Technique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs ci-dessous.

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, du logement et des fêtes et cérémonies en date du 27 février 2020,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois (à temps complet)	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	3
	6 postes d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	12
	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24	25
Animation	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	6
Technique	1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11	12
	3 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16	19
Sociale	2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	4
Médico-sociale	1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	2	3

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 9 MARS 2020

Affiché et/ou notifié le : / 9 MARS 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 9 MARS 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.